



CARACTÉRISTIQUES

- **CLASSE DE RÉSISTANCE MINIMUM :**
C25/30
- **CLASSE D'EXPOSITION MINIMUM :**
XF1
- **CLASSE D'ÉTALEMENT HABITUELLE :**
SF2 (600 À 750 MM AU CÔNE
D'ABRAMS)

NORMES

- **NF EN 206/CN (P18-325/CN) :**
BÉTON - SPÉCIFICATION,
PERFORMANCE, PRODUCTION
ET CONFORMITÉ
- **DTU 21 (NF P 18-201) :**
EXÉCUTION DES OUVRAGES
EN BÉTON - CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES
- **DTU 13.3-3 (NF P 11-213-3) :**
DALLAGES - CONCEPTION,
CALCUL ET EXECUTION -
CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES DES DALLAGES
DE MAISONS INDIVIDUELLES

BÉTON AUTOPLAÇANT DESTINÉ À LA RÉALISATION DE DALLAGES SUR TERRE-PLEIN DE MAISONS INDIVIDUELLES

LES + POUR VOUS



PERFORMANCE

- Excellente planéité, sans talochage
- Permet un bon enrobage des aciers
- Amélioration de la durabilité du béton



MISE EN ŒUVRE FACILITÉE

- Rapidité d'exécution
- Cadences de coulage augmentées



OPTIMISATION DES COÛTS

- Gain de temps à la mise en œuvre
- Limitation des points de déchargement



SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

- Diminution de la pénibilité
- Diminution des nuisances sonores

ATOUTS LAFARGE



**PRODUIT
100% LOCAL**



**1^{ER} RÉSEAU DE
PRODUCTION BPE**



**SERVICES
« POMPE & TAPIS »**



SERVICES



- **LIVRAISON PAR CAMION-TOUPIE**
- **SERVICE POMPE** : La pompe à béton permet des coulages rapides, pour tous les types de chantiers. Elle est indispensable pour des coulages inaccessibles avec les moyens habituels de mise en œuvre. Cette solution permet le coulage sur de petites ou de grandes distances.
- **SERVICE MALAXEUR-POMPE** : Le camion-pompe est adapté pour le coulage dans des zones d'accès difficiles avec les moyens habituels de mise en œuvre. Ce service convient pour des chantiers de petite taille (jusqu'à 14 m³). Au-delà, l'utilisation d'une pompe indépendante est conseillée.
- **SERVICE TAPIS** : Le camion tapis est une solution parfaitement adaptée sur des zones difficiles d'accès. Ce service autorise des distances de déchargement de 12 à 16 mètres, avec une amplitude en hauteur de moins de 5 mètres à plus de 8 mètres.

APPLICATIONS



DALLAGES

- **DALLAGES SUR TERRE-PLEIN** de maisons individuelles ou bâtiments assimilés
- **CONSTRUCTIONS DE CATÉGORIE A** selon DTU 21, soit des chantiers de petite importance respectant les conditions suivantes :
 - > **Construction comportant au plus deux étages** sur rez-de-chaussée et un sous-sol,
 - > **Construction ne comportant que des éléments courants de portée limitée**, sans porte-à-faux important et sans poteau élané.

**POUR PLUS D'INFORMATION, CONSULTEZ LES FICHES TECHNIQUES
SUR LE SITE INTERNET : WWW.LAFARGE-FRANCE.FR**